



## CHARTRE DES SORTIES EXTERIEURES DE RESIDENTS DANS LE CADRE DU COVID-19

### **PREAMBULE :**

Mesures mises en œuvre en application de l'annonce faite le 15 mars 2021 par le Ministère des Solidarités et de la Santé de l'allègement post vaccinal des mesures de protection dans les EHPAD et USLD.

### **PRINCIPES D'ORGANISATION DES SORTIES EXTERIEURES**

#### ➤ **AVANT CHAQUE SORTIE DE L'ETABLISSEMENT :**

Je m'engage à :

- Prévenir le service.
- Procéder à une hygiène des mains.
- Porter un masque chirurgical qui me sera remis par l'agent informé du départ de la structure.
- Signer la charte de sortie.

#### ➤ **PENDANT MA SORTIE :**

Je m'engage à :

- Respecter les consignes données.
- Eviter de toucher les objets, murs et rampes, poignées de porte sur mon chemin.
- Respecter la distanciation physique avec les autres personnes. Aucun contact physique n'est autorisé.
- Ne pas participer à des manifestations rassemblant plus de 6 personnes.

#### ➤ **A MON RETOUR DANS L'ETABLISSEMENT :**

Je m'engage à :

- Prévenir le service.
- Procéder à une hygiène des mains et me rapprocher de l'équipe pour l'élimination du masque.
- Signaler toute difficulté rencontrée durant ma sortie.

#### ➤ **SI JE N'AI PAS BENEFICIE D'UN SCHEMA VACCINAL COMPLET AVANT MA SORTIE**

Je m'engage à :

- Rester confiné(e) en chambre 7 jours.
- Faire un test RT-PCR à J+4 et J+7 après la date de mon retour.

---

Je soussigné(e) (nom/prénom) ....., atteste avoir pris connaissance de la Charte des sorties extérieures de résidents dans le cadre du COVID-19 et m'engage à la respecter. Je suis informé(e) que si je ne respecte pas cette charte, je serais placé(e) automatiquement en confinement en chambre pendant 7 jours.

Date :

Signature du résident :

Signature de l'accompagnant :